

12 bonnes raisons de télédéclarer la TVA par www.jedeclare.com

- 1 Télédéclarer supprime l'impression, la mise sous pli, et les frais d'affranchissement**

- 2 Télédéclarer en mode EDI supprime la ressaisie des données**
Contrairement à la télédéclaration en EFI sur le site impots.gouv.fr, les données sont directement issues de votre outil de production et transmises automatiquement ou par mail à jedeclare.com.

- 3 Télédéclarer et télérégler fait gagner des jours de trésorerie à votre client**
Valable avec la seule déclaration à laquelle il est associé, gratuit et sans frais, le télérèglement est tout simplement un prélèvement sur le compte de votre client déclenché au plus tôt à l'échéance et à l'initiative de la DGFIP.

- 4 Une mission fluide et sans stress pour vos collaborateurs**
Le collaborateur transmet par lot les télédéclarations et les télérèglements dès qu'ils sont prêts, n'ayant plus à gérer les délais postaux et bancaires par rapport aux dates d'échéance.

- 5 Une vision claire des télédéclarations déposées, refusées, acceptées ...**
Bonus JDC jedeclare.com offre un suivi unifié de toutes les déclarations à travers un site unique, et une traçabilité à chaque étape du traitement : **Avis de Dépôt Signé** -la preuve immédiate du dépôt de votre déclaration- **Avis de Conformité Syntaxique** – le compte rendu de la qualité de votre déclaration- **Avis de Réception Signé** -le compte rendu du destinataire-

- 6 jedeclare.com vous indemnise en cas de pénalité de retard liée au portail**
Bonus JDC L'**Avis de Dépôt Signé**, est la preuve de l'heure de dépôt des déclarations et fait foi.

- 7 Vous partez en congés, vous pouvez faire des dépôts anticipés de TVA**
Bonus JDC Les déclarations sont stockées sur jedeclare.com qui les transmet automatiquement au bon moment à la DGFIP.

- 8 jedeclare.com détecte les erreurs pour éviter à votre client un double prélèvement**
Bonus JDC jedeclare.com exerce une surveillance préventive des télédéclarations qui lui sont confiées, et bloque automatiquement toute déclaration et télérèglement strictement identiques envoyée en double par erreur.

- 9 Votre client est automatiquement informé de l'envoi de sa déclaration**
Bonus JDC Que votre client paye par télérèglement, chèque ou virement, il peut recevoir un mail ou un fax, reprenant les références de sa déclaration et du montant à payer

- 10 Votre client garde la totale maîtrise de son règlement**
Bonus JDC Vous pouvez déléguer aux clients qui le souhaitent le droit de valider et/ou modifier leur montant à payer.

- 11 Votre client peut télédéclarer lui-même via votre abonnement jedeclare.com**
Bonus JDC Via un sous-compte que vous lui ouvrez, qui lui est dédié et que vous pouvez superviser

- 12 Un archivage unique et sécurisé 18 mois en ligne et 10 ans sur demande**
Bonus JDC

Téléchargez les fiches et guides pratiques de mise en œuvre sur www.jedeclare.info
Contactez le service clients jedeclare.com au 08 90 71 06 13

